



Jours fériés légaux et conventionnels 2017

Les employés ont droit à 10 jours fériés légaux par an durant lesquels il leur est interdit de travailler :

Evénement	date	Reporté le
Nouvel An	Dimanche 1 ^{er} janvier	Lundi 2 janvier
Lundi de Pâques	Lundi 17 avril	
Fête du travail	Lundi 1 ^{er} mai	
Ascension	Jeudi 25 mai	
Lundi de Pentecôte	Lundi 5 juin	
Fête nationale	Vendredi 21 juillet	Lundi 24 juillet
Assomption	Mardi 15 août	
Toussaint	Mercredi 1 ^{er} novembre	
Armistice	Samedi 11 novembre	Lundi 14 août
Le jour de Noël	Lundi 25 décembre	

Périodes de fermeture 2016

- Vacances de printemps : du lundi 3 avril au vendredi 7 avril 2017
- Vacances d'été : du lundi 10 au lundi 24 juillet 2017 inclus
- Vacances d'hiver : du vendredi 22 décembre 2017 au lundi 1^{er} janvier 2018 inclus

Jour de fermeture obligatoire pour formation 2017

Le jeudi 23 février 2017 « Les douces violences au quotidien »